

LE SÉNAT

Le mardi 14 juin 1988

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

PROJET DE LOI MODIFICATIF—1^{re} LECTURE

L'honorable Peter Bosa présente le projet de loi S-18, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976.

(Le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Bosa, la 2^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de jeudi prochain, 16 juin 1988.)

[Français]

PROJET DE LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Arthur Tremblay, président du comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le rapport suivant:

Le mardi 14 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 8 juin 1988, étudié ledit projet de loi et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Son Honneur le Président: Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois, honorables sénateurs?

Le sénateur Tremblay: Honorables sénateurs, au nom du sénateur Haidasz, je propose que la troisième lecture de ce projet de loi soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

[Traduction]

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, nous avons l'habitude, depuis des

années, de ne pas raccourcir le préavis d'une journée requis pour la troisième lecture d'un projet de loi, sauf si la sanction royale est prévue pour ce jour-là. C'est le sénateur Flynn qui a soulevé cette question, avec raison, il y a des années.

Le sénateur Doody nous dit qu'il y aura sanction royale aujourd'hui. A cette condition, nous serions heureux de permettre qu'on passe à la troisième lecture aujourd'hui.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): C'est vrai qu'il y a une sanction royale prévue pour aujourd'hui. Malheureusement, je n'avais pas prévu que plusieurs sénateurs voudraient prendre la parole à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi et je ne m'attendais pas à le recevoir si rapidement. Je félicite le sénateur Tremblay et les membres de son comité de la vitesse et de l'efficacité avec laquelle ils l'ont étudié. C'est étonnant ce que le NPD peut faire quand il décide de coopérer avec le Sénat! Je le croyais voué à notre extinction, mais il semble collaborer avec nous de façon remarquable.

De toute façon, si le Sénat est d'accord, je préférerais reporter la troisième lecture de ce projet de loi à la prochaine séance.

(Sur la motion du sénateur Tremblay, au nom du sénateur Haidasz, la 3^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

PROJET DE LOI CANADIEN SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Earl A. Hastings, président du comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles, présente le rapport suivant:

Le mardi 14 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-74, Loi visant la protection de l'environnement, de la vie humaine et de la santé, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 1^{er} juin 1988, étudié ledit projet de loi et a convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants:

1. *Page 5, article 6:* Retrancher la ligne 37 et la remplacer par ce qui suit:

«de règlements prévus aux alinéas 34(1)a), b),»